



## **COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mardi 13 Avril 2021  
Compte rendu N° CM-04/2021

### 1. Préambule.

Ce jour, les conseillers municipaux se réunissent à la salle des fêtes de la commune. Les distanciations entre chaque conseiller sont strictement respectées, suite aux recommandations gouvernementales. Sont présents :

- Monsieur Vincent BARAT, Maire,
- Madame Sylvie DESLIENS, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- Monsieur Guillaume VILLAIN, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, nommé secrétaire de séance,
- Monsieur Christophe ANCEAUX, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Madame Edwige BORTOLOTTI, conseillère municipale,
- Monsieur Thierry BENOIST, conseiller municipal,
- Madame Isabelle BENOIT, conseillère municipale,
- Madame Mireille PATENERE, conseillère municipale,
- Madame Corinne PILLIET, conseillère municipale,
- Madame Camille PINGUET, conseillère municipale,
- Monsieur Emmanuel RENARD, conseiller municipal,
- Madame Linda MONTES, secrétaire de Mairie.

Sont absents excusés :

- Monsieur Frédéric DESCHATRETTE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur Vincent BARAT,
- Monsieur Olivier ROTSAERT, conseiller municipal, donne pouvoir à Monsieur Guillaume VILLAIN.

Sont absentes non excusées :

- Madame Anne-Sophie BATIS, conseillère municipale,
- Madame Cindy PINIAU, conseillère municipale,

La réunion du Conseil Municipal débute le mardi 13 Avril 2021, à 19 heures 40 minutes.

L'ordre du jour, évoqué par Monsieur le Maire, et pour lequel sont conviés les élus, est le suivant :

1. Vote du compte administratif 2020 de la commune et de l'assainissement,
2. Acceptation du compte de gestion 2020 de la commune et de l'assainissement,
3. Affectation de résultat 2020 de la commune et de l'assainissement,
4. Vote du budget primitif 2021 de la commune et de l'assainissement,
5. Vote des taxes,
6. Délibération sur le renforcement de l'installation communale d'éclairage public,
7. Travail des diverses commissions,
8. Questions diverses.

## 2. Vote du compte administratif 2020 de la commune.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Vincent BARAT, Maire de la commune, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice correspondant, prend acte du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif principal		Dépenses	Recettes	Solde
	Résultats propres à l'exercice 2020	475 284,93€	583 791,93€	+ 108 507,00 €
Section de fonctionnement	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2020)		847 616,22€	+ 847 616,22 €
	Résultats propres à l'exercice 2020			+ 956 123,22 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	283 947,06€	479 346,01 €	+ 195 398,95€
	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP ou 2020)		71 957,24€	+ 71 957,24€
	Solde global d'exécution			+ 267 356,19 €

Restes à réaliser	Fonctionnement	/	/	/
Au 31 déc 2020	Investissement	230 000,00€	7 920,00€	- 222 080,00€

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Comptes administratifs acceptés.

### 3. Vote du compte administratif 2020 de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Vincent BARAT, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2020, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'assainissement de l'exercice correspondant, prend acte du compte administratif de l'assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif principal		Dépenses	Recettes	Solde
	Résultats propres à l'exercice 2020	85 090,55€	62 832,02€	- 22 258,53€
Section de fonctionnement	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2020)		84 462,34€	+ 84 462,34€
	Résultats propres à l'exercice 2020			+ 62 203,81€
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	712 929,39€	843 135,88€	- 130 206,49€
	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP ou 2020)		171 518,45€	+ 171 518,45€
	Solde global d'exécution			+ 41 311,96

Restes à réaliser	Fonctionnement	0,00€	0,00€	0,00€
Au 31 déc 2020	Investissement	236 500,00€	239 413,00€	+ 2 913,00

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Pour : 13 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 0 voix*

*Comptes administratifs acceptés.*

### 4. Acceptation du compte de gestion 2020 de la commune.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif communal de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif communal de l'exercice 2020,



Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget communal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Nous déclarons que le compte de gestion du budget communal dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Pour : 13 voix                      Contre : 0 voix                      Abstention : 0 voix*

*Acceptation accordée.*

## 5. Acceptation du compte de gestion 2020 de l'assainissement.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Assainissement de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget Assainissement de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Nous déclarons que le compte de gestion du budget Assainissement dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Pour : 13 voix                      Contre : 0 voix                      Abstention : 0 voix*

*Acceptation accordée.*

## 6. Affectation du résultat de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 de la commune.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tomme II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le mardi 13 avril 2021, le compte administratif 2020, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de + 956 123,22 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître : un solde d'exécution global de + 267 356,19 €, entraînant un besoin de financement s'élevant à 0,00 €.

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020, présentant un solde de – 222 080,00 €

Considérant que le budget de 2021 comporte, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 254 723,81 €.

Les élus décident, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2021 le résultat, comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement : 0,00 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002) en recettes : 956 123,22 €.

*Pour : 13 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 0 voix*

*Affectation décidée.*

## 7. Affectation du résultat de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tomme II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 13 avril 2021, le compte administratif assainissement 2020, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de + 62 203,81 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître : un solde d'exécution global de + 41 311,96 €, entraînant un besoin de financement s'élevant à 0,00 €.

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020, présentant un solde de + 2 913,00 €.

Considérant que le budget de 2021 comporte, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 0,00 €,

L'ensemble du conseil municipal décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2019 le résultat, comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement : 0,00 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002) en recettes : 62 203,81 €.

*Pour : 13 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 0 voix*

*Affectation décidée.*

## 8. Vote du budget primitif 2021 de la commune et de l'assainissement.

Après s'être fait présenter :

- le Budget communal 2021 qui s'équilibre en dépense et en recette de fonctionnement pour 1 504 930,22 € et en investissement pour 316 000,00 €,
- le Budget Assainissement 2021, qui s'équilibre en dépense et recette de fonctionnement pour 125 003,81 € et en investissement pour 436 028,77 €.



Les élus votent l'accord des deux budgets.

*Pour : 15 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 0 voix*

*Budgets acceptés.*

## 9. Vote des taxes.

Monsieur le Maire explique que conformément aux engagements du Président de la République, la taxe d'habitation sur les résidences principale a été définitivement supprimée.

L'année 2021 est l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Pour compenser au plus juste et de manière dynamique la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) leur est transférée. Ainsi, le taux voté par la commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le conseil départemental garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communal et fixe le taux d'imposition des taxes locales 2021 comme suit :

Taxe	Pourcentage
Taxe d'Habitation	0% - Disparaît à partir de 2021.
Taxe Foncière Bâti	30,01% - (dont taux départemental 19,42%)
Taxe Foncière Non Bâti	10,73%
Cotisation Foncière Entreprise	17,44%

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Non augmentation des taxes acceptée.*

## 10. Délibération sur le renforcement de l'installation communale d'éclairage public.

Monsieur le Maire présente à ses collègue un devis émanant du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA), afin d'améliorer l'éclairage public. Il est proposé, dans ce devis, le remplacement du matériel existant par la technologie LED. Le devis s'élève à 100 800,00 € TTC.

Le SDEA propose de subventionner cinquante pourcents du montant hors taxes et de prendre en charge les Taxes sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Le montant restant à charge de notre commune serait de 42 000,00 €uros HT.

Monsieur le Maire soumet ce devis ainsi que la proposition au vote de l'ensemble du conseil municipal.

Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0

*Devis et proposition acceptés.*

Monsieur BARAT Vincent, explique que la facture d'extension du réseau d'éclairage public rue du Moulin d'un montant de 742,15 € doit faire l'objet d'un amortissement comptable. La durée proposée est de 5 ans soit 148,43 € par an.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve la durée d'amortissement de 5 ans.

Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0

*Devis et proposition acceptés.*

## 11. Travaux des diverses commissions

### a. Culture, sport, loisirs et animations locales

Monsieur Guillaume VILLAIN informe ses collègues qu'un comité des fêtes va être créé. Six personnes sont à l'origine de sa création. Il s'agit de messieurs Guillaume VILLAIN, Vincent BARAT, Laurent DESLIENS et mesdames Isabelle BENOIT, Corinne BARAT et Sylvie DESLIENS.

La demande sera déposée auprès des services de la sous-préfecture de Nogent sur Seine, très rapidement.

Le Comité des Fêtes de Saint-Aubin, après sa création, organisera son premier évènement : La brocante, prévue le dimanche 06 Juin 2021.

L'élu informe l'ensemble du conseil municipal qu'au vu de la situation sanitaire actuelle, aucune autorisation n'est, à ce jour, délivrée par les services de l'Etat, mais que l'organisation de cette manifestation sera faite. Sa tenue sera conditionnée par l'accord des autorités administratives.

### b. Voiries et réseaux

Monsieur Vincent BARAT informe les élus qu'un pavillon est en construction rue de la Seigneurie. Une extension du réseau sur la partie constructible au Plan Local d'Urbanisme, à savoir le chemin communal jouxtant le pavillon, est nécessaire, et obligatoire pour la commune.

Le montant des travaux s'élève à 5 200,00 €uros TTC. Le SDEA propose une subvention ainsi que la prise en charge des Taxes sur la Valeur Ajoutée (TVA). Il resterait à charge pour la commune la somme de 2 417,94 €uros.

c. Education et Jeunesse

Madame Sylvie DESLIENS tient à remercier l'ensemble des élus de la commission scolaire pour le travail fait, ainsi que la mobilisation des élus, ces dernières semaines au sein de l'établissement scolaire, et, ce, pour maintenir l'ouverture de l'école et de la cantine scolaire.

12. Questions diverses

Aucune question n'est ajoutée.

La réunion du conseil municipal prend fin ce jour à 22 heures 00 minutes, soit une durée de deux heures et vingt minutes.

*Fait et clos le Mercredi 14 Avril 2021.*

Le Maire



Monsieur le Maire  
Vincent BARAT

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, written over a horizontal line. The signature is stylized and appears to be "Daurif".